



AVIS INTERNET

Paris-La Défense, le 11 juin 2024

<u>Objet</u>: Changements sur les compartiments « AXA SELECTION OBLIGATIONS HAUT RENDEMENT » (FR0013417474) et « AXA SELECTION ACTIONS MONDE GRANDES TENDANCES » (FR0013417458) (ci-après les « Compartiments ») de la SICAV « AXA SELECTION » (ci-après la « SICAV »), gérés par la société de gestion AXA IM Select France à compter du 17 juin 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaires de l'un des Compartiments gérés par AXA IM Select France et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons par la présente, qu'à compter du 17 juin 2024, le conseil d'administration de votre SICAV a décidé de procéder à la modification suivante sur vos Compartiments :

- Modification de l'approche extra-financière mise en œuvre : ajout d'une limite de détention minimum de 90% de l'actif net en OPC sous-jacents qui bénéficient du Label ISR ou qui respectent les critères quantitatifs de la catégorie significativement engageante de la position-recommandation AMF n° 2020-03, à savoir, par exemple, (approches non exhaustives) : une réduction de 20% de leur univers d'investissement ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées, et un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net de l'OPC sous-jacent.

Par ailleurs, l'objectif de gestion de chacun des Compartiments sera modifié pour inclure une précision quant à la dimension extra-financière prise en compte par les OPC sous-jacents sélectionnés par lesdits Compartiments.

Enfin, uniquement pour le compartiment « AXA SELECTION OBLIGATIONS HAUT RENDEMENT » :

- Modification de la méthode de couverture du risque de change : le compartiment restera couvert contre le risque de change en investissant uniquement dans des parts ou actions d'OPC qui ne sont pas exposées à un risque de change.

Les autres caractéristiques des Compartiments demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur vos Compartiments que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque.

La documentation règlementaire des Compartiments et de la SICAV actualisée en conséquence sera disponible sur le site internet : https://select.axa-im.fr/professionnels/reporting/ à compter du 17 juin 2024.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AXA IM Select France